

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00012

Numéro SIREN : 834 340 523

Nom ou dénomination : CORNALINE

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2018 sous le numéro de dépôt 5273

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	27122017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
CORNALINE	
SIRET	8 3 4 3 4 0 5 2 3 0 0 0 1 0
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
18 rue des Essepes Zac du Clousis 85160 SAINT JEAN DE MONTS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Sans activité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	597
	Bénéfice imposable à 15 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOREGOR FRANCHISE 5 rue Jacques Monod 85300 CHALLANS	
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 12022018 Lieu: SAINT JEAN DE MONTS
	Qualité et nom du signataire: Gérant
	Signature: David Giraudeau
Tél:	

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
----------	---

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise					CORNALINE					Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise					18 rue des Essepes					85160 SAINT JEAN DE MONTS																			
Numéro SIRET*					8 3 4 3 4 0 5 2 3 0 0 0 1 0																								
Durée de l'exercice en nombre de mois*					1					Durée de l'exercice précédent*																			
										Exercice N clos le 31122017					Exercice N-1 clos le														
ACTIF										Brut 1					Amortissements-Provisions 2					Net 3					Net 4				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012																								
		Autres*	014	1 000	016						1 000																		
	Immobilisations corporelles*		028		030																								
	Immobilisations financières*(1)		040		042																								
	Total I (5)		044	1 000	048							1 000																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052																								
		Marchandises*	060		062																								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070																								
			Autres* (3)	072	319	074						319																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																								
	Disponibilités		084	40 000	086							40 000																	
	Charges constatées d'avance*		092		094																								
Total II		096	40 319	098							40 319																		
Total général (I + II)		110	41 319	112							41 319																		
PASSIF										Exercice N NET 1					Exercice N-1 NET 2														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		40 000																								
	Écarts de réévaluation		124																										
	Réserve légale		126																										
	Réserves réglementées*		130																										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131																										
	Report à nouveau		134																										
	Résultat de l'exercice		136		(597)																								
	Provisions réglementées		140																										
	Total I		142		39 403																								
Provisions pour risques et charges		Total II	154																										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																										
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		716																								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169		1 200																								
	Produits constatés d'avance		174																										
Total III		176		1 916																									
Total général (I + II + III)		180		41 319																									
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				1 000																		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise CORNALINE		Néant ☐ *		
				Exercice N clos le 31.12.2017	Exercice N-1 clos le	
				1	2	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210		
	Production vendue { biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires	209 215 217	214 218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achat de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	597	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		244		
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260		262		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	597	
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(597)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280		
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	(VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(597)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314 597	
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)			986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981	JEI (44. sexies A)	989	
ZRD (44. terdecies)			127	ZRR (44. quinquies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	
Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354 597
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372 597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : CORNALINE						Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ								Réévaluation légale *	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412	1 000	414		416	1 000
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476	
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490		492	1 000	494		496	1 000
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591		
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CORNALINE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	597	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	597	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art L3113-3 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐

VI DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : CORNALINE		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 27122017		et clos le : 31122017	
		Durée en nombre de mois 1	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 + TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024-160	du	au
Date de cessation	186		
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :	376		
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N°SIRET 8 3 4 3 4 0 5 2 3 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CORNALINE

ADRESSE (voie) 18 rue des Essepes

CODE POSTAL 85160 VILLE SAINT JEAN DE MONTS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	2000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination MONTS FOURNIL
 N° SIREN (si société établie en France) 338298219 % de détention 100 Nb de parts ou actions 2 000
 Adresse : N° 18 Voie Rue des Essepes
 Code Postal 85160 Commune SAINT JEAN DE MONTS Pays France

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)☒ (1)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N°SIRET 8 3 4 3 4 0 5 2 3 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CORNALINE

ADRESSE (voie) 18 rue des Essepes

CODE POSTAL 85160 VILLE SAINT JEAN DE MONTS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

CORNALINE

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 40.000 Euros
Siège Social : ZAC du Clousis – 85160 SAINT JEAN DE MONTS
RCS LA ROCHE SUR YON – 834 340 523

PROCES-VERBAL **DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE** **EN DATE DU 23 AVRIL 2018**

L'an Deux Mil Dix Huit,
Le lundi vingt-trois avril à treize heures,
A SAINT JEAN DE MONTS (85160), ZAC du Clousis,

La Société MONT'S FOURNIL, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.129.600 Euros dont le siège social est à SAINT JEAN DE MONTS (85160) – ZAC du Clousis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 338 298 219, représentée par Monsieur André BARRETEAU,

Associée unique de la Société CORNALINE,

A pris les décisions suivantes, sur convocation de la gérance.

Monsieur David GIRAUDEAU, Gérant non associé, est présent et préside la séance.

Le Président rappelle qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 et le rapport de gestion ont été communiqués à l'Associée unique dans les délais légaux.

L'Associée unique lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Prise d'acte des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les décisions suivantes sont prises :

PREMIERE DECISION : Approbation des comptes

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesquels font apparaître une perte de (597) €.

L'Associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'Associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat, de dépenses dites somptuaires telles que visées à l'article 39.4 du CGI.

En conséquence, l'Associée unique donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DEUXIEME DECISION : Affectation du résultat

L'Associée unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve la proposition d'affectation qui lui a été présentée.

En conséquence, la perte de l'exercice s'élevant à (597) € est affectée au compte « Report à nouveau » s'élevant ainsi à (597) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 39 403 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis l'immatriculation de la Société.

TROISIEME DECISION : Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce

L'Associée unique prend acte qu'il n'existe aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

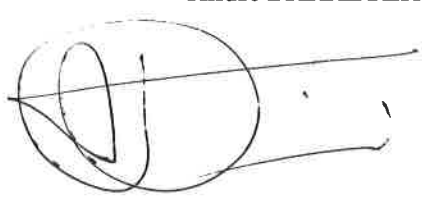
QUATRIEME DECISION : Pouvoirs

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de ce procès-verbal des présentes décisions de l'Associée unique pour accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Gérant et l'Associée unique.


Le Gérant
David GIRAudeau


L'Associée unique
SAS MONTS FOURNIL
André BARRETEAU

CORNALINE

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 40.000 €uros

Siège Social : ZAC du Clousis – 85160 SAINT JEAN DE MONTS

RCS LA ROCHE SUR YON – 834 340 523

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 AVRIL 2018

PROJET DU TEXTE DES DECISIONS

PREMIERE DECISION : Approbation des comptes

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesquels font apparaître une perte de (597) €. L'Associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'Associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat, de dépenses dites somptuaires telles que visées à l'article 39.4 du CGI.

En conséquence, l'Associée unique donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DEUXIEME DECISION : Affectation du résultat

L'Associée unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve la proposition d'affectation qui lui a été présentée.

En conséquence, la perte de l'exercice s'élevant à (597) € est affectée au compte « Report à nouveau » s'élevant ainsi à (597) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 39 403 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis l'immatriculation de la Société.

TROISIEME DECISION : Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce

L'Associée unique prend acte qu'il n'existe aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION : Pouvoirs

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de ce procès-verbal des présentes décisions de l'Associée unique pour accomplir toutes formalités légales.


Le Gérant
David GRAUDEAU